

AUG 9 1979



NATIONS UNIES

UN/SA COLLECTION

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALECONSEIL
DE SÉCURITÉDistr.
GÉNÉRALE

A/34/59

S/13122

28 février 1979

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Trente-quatrième session
Point 21 de la liste préliminaire*
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Trente-quatrième année

Lettre datée du 27 février 1979, adressée au Secrétaire général par
le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des
Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur de nouvelles et graves violations de l'espace aérien de la République de Chypre par des avions militaires turcs. Ces violations ont été les suivantes :

Le 23 février 1979, à 11 h 20 environ, un avion militaire turc F-102 a survolé les monts Pentadaktylos; il s'est ensuite dirigé vers Kornos, village situé dans la partie non occupée de la République, et a effectué cinq piqués au-dessus d'une colline proche.

Une violation analogue a eu lieu à 13 h 5 environ, le même jour, lorsqu'un autre avion militaire turc du même type a survolé la même région pendant 3 minutes environ, approximativement, à 1 800 mètres d'altitude.

Ces violations répétées et systématiques de l'espace aérien de la République de Chypre par la Turquie ont pour effet non seulement de terroriser la population civile mais également d'aggraver une situation déjà tendue.

Tout en protestant énergiquement au nom de mon gouvernement contre les violations susmentionnées, qui tiennent de l'agression, je tiens à faire remarquer qu'elles ont lieu, une fois de plus, à un moment où vous déployez de nouveaux efforts pour que reprennent les entretiens intercommunautaires; la Turquie donne ainsi une nouvelle preuve de son manque de bonne volonté à résoudre le problème de Chypre par des négociations pacifiques.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 21 de la liste préliminaire, et comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de Chypre auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Andreas V. MAVROMMATIS